

1847

- 1.° Il faut vous entendre avec son chef de  
Dixaine et son chef de Centaine. —
- 2.° Son chef de Centaine, c'est Monsieur ~~Monsieur~~  
Montiel, Cour de Charles Vigne n.° 12, chez  
M. Martin —
- 3.° Son chef de Dixaine, c'est M. Guon, Rue  
de la Seine 30 au 4.° — Il faut aller  
le trouver <sup>Monsieur</sup> ~~ensemble~~, et lui dire que vous êtes  
chargé de pouvoir pour me représenter devant le Juge  
de Paix. —
- 4.° Le sieur Berthaud a cessé de payer  
au mois d'août 1846 — par conséquent  
octobre, novembre, décembre, janvier,  
n'étant pas payé, il a payé en quatre  
mois à la fin de janvier ~~le~~ <sup>une à la fin.</sup>  
~~mensuel dû et payé~~
- 5.° Au bout de deux mois on est démissionnaire  
et il y en avait quatre, car il devait avoir  
payé le mois au dix janvier, et il n'a  
payé qu'à la fin. —
- 6.° Il a tardé sans dire que sa femme  
était déjà bien malade à l'Hôpital. —
- 7.° Payant comme il a fait il n'avait droit  
qu'au bout de six mois aux secours. —
- 8.° Sa femme a été enterrée sans frais  
et gratuitement, il n'a pas déboursé un sou
- 9.° Nota. Dites lui pour l'amener à un  
arrangement que vous allez paraître au milieu



quinze le Jour de l'audience, et que sici là  
je vais mettre bien au courant le Juge de paix,  
qu'il est bien sûr alors d'être condamné, et qu'il  
n'aura rien — qu'il vaut bien mieux accepter  
une petite indemnité d'une quinzaine de jours.

Nota 2.<sup>e</sup> Faites lui comprendre que ce  
n'est pas moi qui régit, que c'est le Conseil  
et que je ne suis là que pour faire exécuter  
les arrêts du Conseil. — qu'au besoin tout  
le Conseil comparaitra. —

Aff. receuée  
negociant 20 f.